



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Délibération n°2019/06/81**

Le six juin deux mille dix-neuf, à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Dronne et Belle dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de la Gonterie-Boulouneix à Brantôme en Périgord, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COUVY.

Nombre de délégués communautaires :	37
Présents :	27
Votants :	29 dont 2 pouvoirs

**Date de la convocation** : 28 mai 2019

**Étaient présents les conseillers communautaires suivants** :

Mesdames et Messieurs Yves ARLOT, Éric CHARRON, Anne-Marie CLAUZET, Gérard COMBEALBERT, Jean-Paul COUVY, Martine DESJARDINS, Michel DUBREUIL, Guy-Robert DUVERNEUIL, Jean-Claude FAGETE, Malaurie GOUT-DISTINGUIN, Jean-Pierre GROLHIER, Guy-José LAGARDE, Jean-Jacques LAGARDE, Alain LAVAUD (suppléant d'Anémone LANDAIS), Claude MARTINOT, Jean-Jacques MARTINOT, Jean-Pierre CHATEAUREYNAUD (suppléant de Christian MAZIÈRE), Pascal MAZOUAUD, Jean-Claude FOUSSETTE (suppléant de Francis MILLARET), Christian NEYCENSAS, Pierre NIQUOT, Alain PEYROU, Christian RATHAT, Monique RATINAUD, Jean-Robert RAVON, Francis REVIDAT, Claude SECHERE

**Étaient absents (excusés)** : Mesdames et Messieurs, Michel BOSDEVESY, Josiane BOYER, Martial Henri CANDEL, Olivier CHABREYROU, Gaston CHAPEAU, Bernard De MONTETY, Henri FAISSOLE, Benoît HARMAND, Jean-Michel NADAL, Alain OUISTE

**Pouvoir : 2**

Monsieur Olivier CHABREYROU a donné pouvoir à Monsieur Francis REVIDAT  
Monsieur Benoît HARMAND a donné pouvoir à Jean-Claude FAGETE

Madame Monique RATINAUD est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

AR PREFECTURE

024-200041572-20190606-DEL2019\_06\_81DE  
Reçu le 12/06/2019

**Objet : Mise à jour de la tarification pour les familles utilisatrices des Accueils de Loisirs et Accueils Périscolaires**

**Rapporteur : Monsieur Alain OUISTE**

Le rapporteur précise que la délibération n°2018/11/161 relative à la modification de tarification pour les familles ne contient pas toutes les informations nécessaires. Certaines informations sont manquantes, comme les tarifs pour la journée sans repas et le supplément sortie, qui sont quand même facturés à l'heure actuelle (délibération n°2014/07/195).

Toutefois, il ressort que la tarification pour la journée sans repas, toutes aides déduites, est négative pour les quotients familiaux de 0 à 622. Aussi il convient d'ajuster la tarification à la hausse pour les quotients concernés.

De plus, il convenait également d'harmoniser le nombre de tranches des quotients familiaux des accueils périscolaires avec les tranches des accueils de loisirs. Les tarifs, qui comprennent désormais 7 tranches et présentés ci-dessous sont bruts, mais pour assurer une meilleure communication auprès des familles, ceux-ci seront diffusés en nets (aides déduites).

Concernant les activités « Passerelle », les tarifs proposés sont ceux appliqués par les accueils de loisirs, sans les suppléments pour les sorties.

*Cette délibération rapporte les délibérations n°2018/11/161 et n°2014/07/195*

**Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 21/05/2019**

**Vu l'avis favorable de la Commission Enfance Jeunesse en date du 29/05/2019**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**approuve** la tarification brute pour les familles utilisatrices des Accueils de Loisirs, Accueils Périscolaires telle que présentée en annexe, et donne un avis favorable pour la diffusion de la tarification nette auprès des familles ;

**charge** le Président ou son représentant d'accomplir les formalités relatives à cette décision et à signer tous les documents nécessaires.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Paul COUVY



PUBLIEE le 12 JUIN 2019.....

DECISION 12 JUIN 2019.....

NOTIFIEE le 12 JUIN 2019.....

CHAMPAGNAC le 12 JUIN 2019.....

Le Président,



AR PREFECTURE

024-200041572-20190606-DEL2019\_06\_812-DE  
Reçu le 12/06/2019

TARIFS BRUTS ALSH				
Quotient familial	Journée ou 1/2 jnée avec repas brut	Journée sans repas brut	1/2 journée brut	
0-400	10,31 €	9,31 €	4,75 €	
401-622	10,72 €	9,72 €	5,36 €	
623-750	11,31 €	10,31 €	5,65 €	
751-900	12,61 €	11,61 €	6,30 €	
901-1100	14,37 €	13,37 €	7,22 €	
1101-1300	15,00 €	14,00 €	7,50 €	
1300 +	16,42 €	15,42 €	8,21 €	

Suppléments sorties	
Journée	4,20 €
1/2 journée	2,53 €
Cinéma	2,53 €

TARIFS NETS ALSH				
Quotient familial	Journée ou 1/2 jnée avec repas net	Journée sans repas net	1/2 journée net	
0-400	2,00 €	1,00 €	0,60 €	
401-622	3,41 €	2,41 €	1,71 €	
623-750	7,00 €	6,00 €	3,50 €	
751-900	8,30 €	7,30 €	4,15 €	
901-1100	10,06 €	9,06 €	5,07 €	
1101-1300	10,69 €	9,69 €	5,35 €	
1300 +	12,11 €	11,11 €	6,06 €	

Suppléments sorties	
Journée	4,20 €
1/2 journée	2,53 €
Cinéma	2,53 €

AR PREFECTURE

024-200041572-20190606-DEL2019\_06\_01-DE  
Resu le 12/06/2019

<b>TARIFS HORAIRES BRUTS PERISCOLAIRES</b>						
Quotient familial	1er enfant		2ème enfant		3ème enfant	
	APS matin	APS Soir	APS matin	APS soir	APS matin	APS soir
1300+	1,35 €	1,56 €	1,25 €	1,46 €	1,20 €	1,41 €
1101-1300	1,31 €	1,44 €	1,21 €	1,34 €	1,16 €	1,29 €
901-1100	1,27 €	1,39 €	1,17 €	1,29 €	1,12 €	1,24 €
751-900	1,24 €	1,30 €	1,14 €	1,20 €	1,09 €	1,15 €
623-750	1,20 €	1,27 €	1,10 €	1,17 €	1,05 €	1,12 €
401-622	1,16 €	1,24 €	1,06 €	1,14 €	1,01 €	1,09 €
0-400	0,89 €	1,13 €	0,79 €	1,03 €	0,74 €	0,98 €

<b>TARIFS HORAIRES NETS PERISCOLAIRES</b>						
Quotient familial	1er enfant		2ème enfant		3ème enfant	
	APS matin	APS Soir	APS matin	APS soir	APS matin	APS soir
1300+	0,81 €	1,02 €	0,71 €	0,92 €	0,66 €	0,87 €
1101-1300	0,77 €	0,90 €	0,67 €	0,80 €	0,62 €	0,75 €
901-1100	0,73 €	0,85 €	0,63 €	0,75 €	0,58 €	0,70 €
751-900	0,70 €	0,76 €	0,60 €	0,66 €	0,55 €	0,61 €
623-750	0,66 €	0,73 €	0,56 €	0,63 €	0,51 €	0,58 €
401-622	0,62 €	0,70 €	0,52 €	0,60 €	0,47 €	0,55 €
0-400	0,35 €	0,59 €	0,25 €	0,49 €	0,20 €	0,44 €

AR PREFECTURE

024-200041572-20190606-DEL2019\_06\_01-DE  
Resu le 12/06/2019

TARIFS BRUTS activités "Passerelle" ALSH et Accueil Jeunes						
Quotient familial	Journée ou 1/2 jnée avec repas brut	Journée sans repas brut	1/2 journée ou veillée brut	Tarif Horaire brut activité soir	Repas	
0-400	10,31 €	9,31 €	4,75 €	0,89 €		
401-622	10,72 €	9,72 €	5,36 €	1,16 €		
623-750	11,31 €	10,31 €	5,65 €	1,20 €		
751-900	12,61 €	11,61 €	6,30 €	1,24 €		3 €
901-1100	14,37 €	13,37 €	7,22 €	1,27 €		
1101-1300	15,00 €	14,00 €	7,50 €	1,31 €		
1300 +	16,42 €	15,42 €	8,21 €	1,35 €		

TARIFS NETS activités "Passerelle" ALSH et Accueil Jeunes						
Quotient familial	Journée ou 1/2 jnée avec repas net	Journée sans repas net	1/2 journée ou veillée net	Tarif Horaire net activité soir	Repas	
0-400	2,00 €	1,00 €	0,60 €	0,35 €		
401-622	3,41 €	2,41 €	1,71 €	0,62 €		
623-750	7,00 €	6,00 €	3,50 €	0,66 €		
751-900	8,30 €	7,30 €	4,15 €	0,70 €		3 €
901-1100	10,06 €	9,06 €	5,07 €	0,73 €		
1101-1300	10,69 €	9,69 €	5,35 €	0,77 €		
1300 +	12,11 €	11,11 €	6,06 €	0,81 €		

AR PREFECTURE

024-200041572-20190606-DEL2019\_06\_81-DE  
 Reçu le 12/06/2019